

## Commentaire du traité de Planiol

Par **romanesques**, le **03/12/2014** à **10:22**

Bonjour à tous amis juristes :)

Alors voilà j'ai un petit soucis. En effet j'ai un commentaire à faire du traité de Planiol (M. Planiol, traité élémentaire de droit civil, 1912, t. II, p 313)

Je vous cite l'extrait: "il ne peut y avoir "usage abusif" d'un droit quelconque, par la raison irréfutable qu'un seul et même acte ne peut pas être tout à la fois conforme au droit et contraire au droit"

Alors à vrai dire je n'ai aucune piste ! Pour être même franc, nous n'avons jamais réalisé de commentaire mais uniquement des dissertations :/ si vous pourriez m'aider dans une piste de réflexion et même de méthodologie se serait rellement sympathique de votre part.

Je vous remercie par avance ^^  
Bonne journée à tous

Par **Tubuse**, le **04/12/2014** à **23:52**

Salut !

On doit avoir quelques points communs nous 2, dis moi si je me trompe !  
Je vois que t'es du Nord, en L1, et que t'as exactement le même sujet de commentaire que moi à traiter... Ne serais-tu pas, par hasard, à Lille II ? :p

Enfin bref, pour la méthode du commentaire, c'est pas très compliqué.

Dans l'intro tu dois:

- Faire une accroche
- Définir les termes du sujet
- Contextualiser la citation (la citer en entier, indiquer sa source, la date de publication du traité, tu peux présenter brièvement l'auteur...)
- Délimite le sujet, montre en quoi il est nécessaire d'y répondre, présente son intérêt juridique quoi
- Pose la question juridique (la problématique)
- Enfin, annonce le plan, uniquement la partie I et II, pas les sous-parties

Sache que tout plan dans un commentaire, est, dans la très grande majorité des cas, celui de

la structure du texte ! Ne commence pas par commenter la dernière phrase...

Comme pour une dissertation, il faut insérer des chapeaux au début de chaque partie, et une transition entre la fin de la partie I et le début de la IIème.

Veille surtout à citer régulièrement le texte ! La plus grosse erreur serait d'établir ta propre réflexion, tout ce que tu dis doit être justifié par le texte.

Surtout pas de conclusion.

Voilà, c'est à peu près tout pour la méthode.

Pour le traitement du devoir, ma piste de réflexion est la suivante: Planiol dit qu'un usage abusif d'un droit ne peut exister, car un même acte ne peut pas être à la fois conforme au droit, et à la fois contraire.

Ça semble faux, si tu cherches un peu la définition d'abus, tu trouves qu'en gros, abuse de son droit toute personne qui, entre plusieurs manières d'exercer son droit qui lui procurent le même bénéfice, choisit l'usage le plus dommageable pour les tiers.

A creuser...

Voilà, salut !